



Plainte pour abandon de famille

Par **Laulo**, le **15/04/2009** à **07:46**

Bonjour,

Mon ex n'exerce plus son droit de garde des enfants et ne paye plus sa pension alimentaire. J'ai entendu parlé d'une plainte pour abandon de famille... en quoi cela consiste t'il ? Qu'est-ce que cela entraîne une telle démarche ? Merci de votre réponse. Laulo

Par **puce3869**, le **16/04/2009** à **17:17**

Vous n'êtes pas obligée de déposer plainte pour abandon de famille pour récupérer les pensions alimentaires dûes.

A partir d'un seul mois d'absence de versement, il vous suffit de contacter l'huissier attaché à votre secteur (voir avec votre mairie).

Abandon de famille = plainte au commissariat ou gendarmerie = délit pénal pouvant entraîner des poursuites pénales (amendes, emprisonnement).

En ce qui concerne le fait que votre ex-mari n'exerce plus ses DROITS de visites, cela est son droit.

Si cela perdure, vous pouvez saisir le JAF pour demander une modification du DVH (un juge ne retirera jamais totalement le DVH).

Vous pouvez demander un DVH Libre (les enfnts y vont lorsqu'ils le souhaitent).

Par **Laulo**, le **16/04/2009** à **17:35**

Donc si je comprend bien il a totalement le droit d'abandonner ses enfants pour recommencer une autre vie sans que rien ne puisse l'en empêcher si ce n'est qu'une plainte qui lui infligera seulement une petite amende et encore s'il est solvable... Où est passé la notion de responsabilité de famille si même les lois ne la font pas respecter ?

Par **puce3869**, le **16/04/2009** à **17:41**

La loi est ainsi faite....

Vous avez obligation de lui "présenter" les enfants.

Il n'a pas obligation de les prendre...

Seule obligation qu'il a : régler la pension !!! (enore heureux)

Par **Laulo**, le **16/04/2009** à **18:06**

Et bien même la pension il peut ne pas la payer puisque je suis sans depuis Novembre 2008, j'ai déposé un dossier chez l'huissier en Février 2009 et j'ai toujours pas de retour... en attendant il a fait une demande au JAF pour la baisser, on est passé au tribunal ce mardi matin et vu comment l'entretien c'est déroulé on lui a donné raison parce que j'ai refait ma vie et que lui a fait 3 autres enfants derrière... alors c'est lui qui se casse avec une autre en laissant ses enfants, c'est moi qui ai payé le divorce et maintenant on me fait comprendre que j'aurais dû rester seule pour pouvoir prétendre quoi que se soit... et que je ne peux même pas lui supprimer son droit de garde qu'il n'exerce pas... bravo la France !